

Vacances :

Pas de risques inutiles - restez en Suisse !

Chères collaboratrices, Chers collaborateurs,

Le covid-19 est hélas toujours bien présent et le restera. **Il convient donc d'adapter nos comportements** pour éviter la recrudescence des cas, voire, au pire, une reprise conséquente de la pandémie. Le risque que, dans une telle éventualité, de nouvelles restrictions touchent notre branche et par-là même aient **des incidences sur vos places de travail**, ne doit pas être sous-estimé.

Nous avons tous cette mission de prévenir tout danger et risques inutiles. De ce fait, **nous en appelons à votre vigilance et vous recommandons d'adopter les mesures adéquates** afin que vous ne contractiez ni ne transmettiez la maladie à vos proches.

Il est dès lors de notre devoir d'employeur de vous informer que le **Conseil fédéral** a établi [une liste de pays à risque](#), dans lesquels il **déconseille fermement** à la population de se rendre.

Actuellement, y figurent notamment :

- la Macédoine
- le Kosovo
- la Serbie
- la Moldavie

Si vous deviez malgré tout y séjourner, nous vous rendons attentifs au fait que, lors de votre retour en Suisse, **vous avez l'obligation de**

- vous mettre en quarantaine pendant 10 jours, chez vous, sans sortir ni voir du monde ;
- avertir les autorités dans les 2 jours.

En outre, **vous n'aurez droit à aucune indemnisation**, tant de notre part, votre employeur, que d'une autre institution, telle l'assurance perte de gain par exemple, pendant cette période de quarantaine imposée.

En cette période difficile, et même si l'envie est grande de retrouver votre famille dans votre pays d'origine, nous ne saurions trop vous conseiller de demeurer en Suisse. **Notre pays, votre pays, est magnifique** et abrite des lieux aussi insolites que grandioses.

Ces efforts et ces sacrifices qui nous sont demandés depuis la mi-mars permettront à la Suisse de maintenir un taux d'activité important, et donc d'envisager l'avenir avec un bel optimisme. Merci d'en tenir compte et surtout de vous conformer à toutes les dispositions mises en œuvre pour contrer le virus et sa propagation.

Nous profitons, malgré ces restrictions, de vous souhaiter d'excellentes vacances. Et que cette période soit propice au ressourcement, pour affronter la fin de l'année dans les meilleures conditions.

COVID-19 : Des États et zones présentant un risque élevé d'infection

À compter du lundi 6 juillet 2020, toute personne franchissant la frontière depuis les pays nommés et la Suisse doit se mettre en quarantaine durant dix jours. L'OFSP tient une liste des régions en question, qu'il actualise régulièrement.



● Afrique du Sud	● Chili	● Oman
● Arabie saoudite	● Colombie	● Panama
● Argentine	● États-Unis	● Pérou
● Arménie	● Honduras	● Qatar
● Azerbaïdjan	● Irak	● Rép. dominicaine
● Bahreïn	● Israël	● Russie
● Bélarus	● Kosovo	● Serbie
● Bolivie	● Koweït	● Suède
● Brésil	● Moldova	● Îles Turques
● Cabo Verde	● Macédoine du Nord	● -et-Caïques